



Mon casier judiciaire est t'il vierge pour ivresse publique

Par **florian79**, le **09/03/2009** à **20:17**

J'ai peur peut on m'aider? Lors d'une soirée assez arrosé rnj'ai été arrêté pour ivresse publique et conduit en cellule de degrisement.rnJe n'ai mis personne en danger, ni moi meme.rnJ'ai reçu dans ma boîte au lettre une amende que j'ai aussitot payé. Esk je risque kelkechoz d'autre? mon casier judiciaire est t'il vierge?rnPouvez vous m'aider car j'ai peur pour mon futur étant étudiant.. qu'on puisse voir un jour cette contravention lors d'une prise d'embauche

Par **frog**, le **09/03/2009** à **21:02**

[citation] Esk je risque kelkechoz d'autre? mon casier judiciaire est t'il vierge? Pouvez vous m'aider car j'ai peur pour mon futur étant étudiant..[/citation]rnUne maîtrise approximative du français et une écriture pénible à lire sont généralement plus préjudiciables qu'une IPM qui ne va apparaître pendant trois ans que sur un document consultable par les autorités judiciaires. ;-)
Bref, non, tu n'as pas à t'en faire.